

plus d'une fois ce pays des difficultés dans lesquelles son étourderie et celle de ses collègues l'avaient englobé. Un peu plus loin, à la même page 1172, je constate qu'il a employé le langage suivant:

L'honorable ministre (M. Foster) préférerait sans doute un schelling anglais à un dollar yankee; quant à moi, je suis d'un tout autre avis. Dans n'importe quel temps, je suis prêt, que l'on m'accuse d'être annexionniste ou non, à accepter un dollar yankee à la place d'un schelling anglais... A maintes reprises, j'ai dit et répété que le but de mes aspirations c'est l'indépendance du Canada, c'est voir, à l'heure voulue par les circonstances, le Canada une nation indépendante.

Mon très honorable ami peut être revenu de cette opinion. J'ignore s'il a publiquement désavoué ces aspirations, mais il me semblerait, en étudiant quelques-unes des dispositions de ce bill, qu'il ne l'a pas fait et s'il m'est permis d'adopter la tactique de mon très honorable ami, le bruit nous parvient de sources différentes dans le pays, que ce projet lui-même qui a été présenté à la Chambre dans un discours si éloquent, est regardé comme un grand pas vers cette indépendance qui était, du moins à une certaine époque, l'aspiration de mon très honorable ami.

Mais, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre nous a déclaré que plusieurs personnes qui ont critiqué le projet lui avaient dit que le Canada devait accorder de l'aide à la mère patrie pour la défense navale, au moyen de contributions annuelles. J'ai déjà exprimé mon opinion à ce sujet et comme j'ai parlé longuement en Chambre au moment de la première lecture du bill, je pourrai me permettre d'abréger mes observations aujourd'hui. Pour moi, bien que le système de contributions annuelles puisse être le meilleur au point de vue purement stratégique, je crois fermement qu'un pareil système ne devrait pas être adopté, mais que, d'une façon définitive et permanente, le système auquel le Canada devrait s'arrêter pour contribuer à la défense de l'empire devrait être l'emploi de nos propres matériaux, de nos propres hommes, de nos propres ressources et de l'habileté de notre propre population.

Mais nous devons examiner aujourd'hui quelques-unes des propositions du Gouvernement, comprises non seulement dans ce bill, mais aussi dans le discours de mon très honorable ami. Il nous a dit, dans son premier discours, que le Canada devait être en guerre quand l'empire était en guerre. Quiconque a la moindre connaissance du droit international sait que c'est absolument vrai.

Pourtant mon très honorable ami est quelque peu revenu de cette opinion aujourd'hui, puisqu'il nous a dit que dans des circonstances données, le reste de l'empire pourrait être en guerre quand le Canada

M. R. L. BORDEN.

demeurerait en paix. Une telle situation est absolument impossible. Tant que le Canada fera partie de l'empire, il sera en guerre quand l'empire le sera. Tant que le pavillon anglais flottera sur le Canada, le Canada sera en guerre quand ce pavillon sera attaqué. Au moment où un coup de feu sera tiré, ou quand ce pavillon sera frappé, le Canada sera en guerre avec la nation qui aura tiré ce coup de feu ou qui aura frappé le pavillon. Puisque le très honorable premier ministre recule, ainsi que j'ai compris qu'il le faisait et abandonne quelque peu la position qu'il a prise lors de la première lecture de ce bill, nous devons comprendre qu'il a été forcé par une contrainte énergique à prendre cette détermination et que des difficultés qui se sont soulevées dans les rangs de son propre parti, l'ont obligé à reculer de la position qu'il avait prise tout d'abord et qui est l'exposition exacte et véritable de la position de notre pays. Je ne m'appesentirai pas sur l'argument de mon très honorable ami basée sur l'autorité de ce grand ouvrage de droit constitutionnel Quentin Durward, pour établir la ressemblance de signification entre souverain et suzerain. Chacun sait que le mot "suzerain" est une expression qui nous a été transmise depuis l'époque de la féodalité. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner l'ouvrage, mais je ne serais pas très surpris de constater que mon très honorable ami en consultant ce remarquable ouvrage de droit constitutionnel a mal lu et qu'après tout le texte pourrait se retourner contre lui.

Voyons pendant quelques instants, la position où nous sommes aujourd'hui. La question que nous avons à étudier est sans aucun doute très importante. Il s'agit de l'organisation des forces de l'empire en vue de la défense dans le cas d'une guerre navale.

Ce qui est proposé aujourd'hui à la Chambre est simplement de savoir si la politique du Gouvernement telle qu'elle est résumée dans le présent bill peut raisonnablement être acceptée par la population du Canada. Mon très honorable ami a tout d'abord fait allusion à la résolution adoptée en mars 1909. Je tiens à dire que pour moi j'ai compris que cette résolution signifiait clairement que toute proposition du Gouvernement devrait se conformer aux avis donnés par l'amirauté dans l'année 1907 et je dis, sans la moindre hésitation, qu'en ce qui concerne le point le plus important, c'est-à-dire la direction des forces navales de l'empire en temps de guerre, le bill du Gouvernement s'éloigne absolument des avis donnés par l'amirauté et par conséquent s'écarte entièrement de la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre en 1909.

Qu'a dit à cette occasion lord Tweedmouth, premier lord de l'amirauté. L'avis